

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°113/2024

Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 20/09/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240918-D_113_2024-DE

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 76
Suppléants présents : 06
Pouvoirs : 10

Date de convocation :

12/09/2024

Date d'affichage :

20/09/2024

Votants :	92	Pour :	92	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean- Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL- BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; LAGARDE Chantal ; MAURON Francine ; MICHAUD Christian ; TREILLE Yannick.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; BUNOD Remy à BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; DAVID Lauriane à CAPELLI Sophie ; GRAS Françoise à PROST Philippe ; LACROIX Serge à BONDIER Jean-Robert ; PIETRIGA Guy à CASSABOIS Yannick ; PONSOT Pauline à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; BOILLETOT Jean-Marc ; CHAMOUTON Patrick ; FATON Patrice ; GAMBEY Olivier (représenté par MICHAUD Christian) ; HOTZ Richard (représenté par LAGARDE Chantal) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PARIS Robert ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; SCHAEFFER Catherine (représentée par TREILLE Yannick).

Absents : ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GEAY David ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PRELY Fabrice ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : ACCUEIL DE LOISIRS D'ARINTHOD – Modification des séquences d'accueil périscolaires

Rapporteur : CASSABOIS Yannick

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne les gestionnaires pour améliorer le service aux familles et leur verse la Prestation de Service Ordinaire. La convention d'objectifs et de financement signée entre la CAF et le gestionnaire demande la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources.

Il est utile d'actualiser la délibération n°2020-244 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020 relative aux tarifs périscolaires et extrascolaires des accueils de loisirs du territoire ex-Petite Montagne, afin que les séquences d'accueil du vendredi soir soient au plus près du temps de présence de l'enfant sur cette séquence.

Aussi, il convient d'ajuster la durée de séquence Temps d'Activité Périscolaire (TAP) du vendredi à 1h15 au lieu de 1h30 initialement et de proposer la séquence accueil soir spécifique au vendredi afin de permettre aux familles qui récupèrent leurs enfants à 16h30 d'être facturées au plus près du temps de présence réel de l'enfant.

Ces modifications concernent uniquement l'accueil de loisirs d'Arinthod. Les tarifs des autres sites restent inchangés. Par conséquent, Il est proposé de modifier les séquences de l'accueil d'Arinthod comme suit :

Séquences Accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h – 8h30	1h30	Plancher	0.81
		Plafond	1.44
Matin 7h45 – 8h30	0h45	Plancher	0.41
		Plafond	0.72
Midi 11h30 – 13h30	1h45	Plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir 15h30 – 16h30 Lundi-Mardi-Jeudi	1h	Plancher	0.54
		Plafond	0.96
TAP Vendredi 15h15 – 16h30	1h15	Plancher	0.68
		Plafond	1.20
Vendredi Après TAP 16h30 – 18h	1h30	Plancher	0.81
		Plafond	1.44
Vendredi Après TAP 16h30 – 19h	2h30	Plancher	1.35
		Plafond	2.40
Soir 15h30 – 18h Lundi-Mardi-Jeudi	2h30	Plancher	1.35
		Plafond	2.40
Soir 15h30 – 19h Lundi-Mardi-Jeudi	3h30	Plancher	1.89
		Plafond	3.36

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE**DE MODIFIER** les séquences de l'Accueils de Loisirs d'Arinthod comme suit :

Séquences Accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h – 8h30	1h30	Plancher	0.81
		Plafond	1.44
Matin 7h45 – 8h30	0h45	Plancher	0.41
		Plafond	0.72
Midi 11h30 – 13h30	1h45	Plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir 15h30 – 16h30 Lundi-Mardi-Jeudi	1h	Plancher	0.54
		Plafond	0.96
TAP Vendredi 15h15 – 16h30	1h15	Plancher	0.68
		Plafond	1.20
Vendredi Après TAP 16h30 – 18h	1h30	Plancher	0.81
		Plafond	1.44
Vendredi Après TAP 16h30 – 19h	2h30	Plancher	1.35
		Plafond	2.40
Soir 15h30 – 18h Lundi-Mardi-Jeudi	2h30	Plancher	1.35
		Plafond	2.40
Soir 15h30 – 19h Lundi-Mardi-Jeudi	3h30	Plancher	1.89
		Plafond	3.36

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

[Signature]
Le Président

